

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

**EFFECTIF LEGAL : 44**

-----  
Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 29.02.2024  
Convocation faite  
Le 15.02.2024

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 21 février 2024**  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, et le mercredi vingt et un février à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Délibération  
N°2024-02-026**

**Vente de bâtiments  
et parcelles à  
LYONDELLBASELL  
Holdings France  
(ex SCHULMAN PLASTICS)  
(annexe)**

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE (à partir du point n° 2024-02-020), Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART (à partir du point n°2024-02-019), MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérard GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2024-02-018), M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** M. Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M<sup>mes</sup> Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), M. Bernard DEFORGE (jusqu'au point n°2024-02-019), M<sup>mes</sup> Isabelle BODART (jusqu'au point n°2024-02-018), Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION (pouvoir à M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE), M<sup>mes</sup> Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n° 2024-02-017).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

La société A. SCHULMAN, société du groupe LYONDELLBASELL Holdings France, est implantée sur la Commune de GIVET depuis 1998. Spécialisée dans la fabrication de matières plastiques, elle compte un effectif de 120 personnes.

Considérant que la société est locataire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 de locaux industriels avoisinants (bâtiments dits U1 et U2), propriété de la Communauté de Communes, situés sur la friche Cellatex,

Considérant que ces locaux sont indispensables à l'entreprise pour l'optimisation des flux logistiques et à l'entreposage de certains produits,

Vu le courrier de la société SCHULMAN en date du 5 juillet 2022, décidant de se porter acquéreur desdits locaux,

Vu les besoins futurs d'extension de la société SCHULMAN,

Vu le courrier de la société SCHULMAN du 22 janvier 2024, s'engageant de façon ferme et définitive à acquérir, clôturant ainsi les pourparlers engagés à l'époque.

Considérant que le prix est conforme à la valeur retenue par le Pôle d'Evaluation Domaniale suivant avis du 5 septembre 2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** de vendre à LYONDELLBASELL Holdings France, pour un montant de 207 000 € HT, les bâtiments U1 et U2 (parcelle BI 241),

\* **décide** de vendre pour un montant de 5 € le m<sup>2</sup> les parcelles de terrains dont la superficie approximative est de 14 000 m<sup>2</sup>, à parfaire dans le cadre de la division foncière à venir qui permettra de fixer alors un prix définitif :

- parcelle BI 267
- parcelle BI 268
- parcelle BI 263
- parcelle BI 243
- parcelle BI 225

\* **décide** de déduire les loyers du montant du prix de vente pour la période courant depuis la lettre d'intention d'acquérir jusqu'à la signature de l'acte de vente,

\* **décide** que les frais de division foncière et notariés sont à la charge de l'acquéreur,

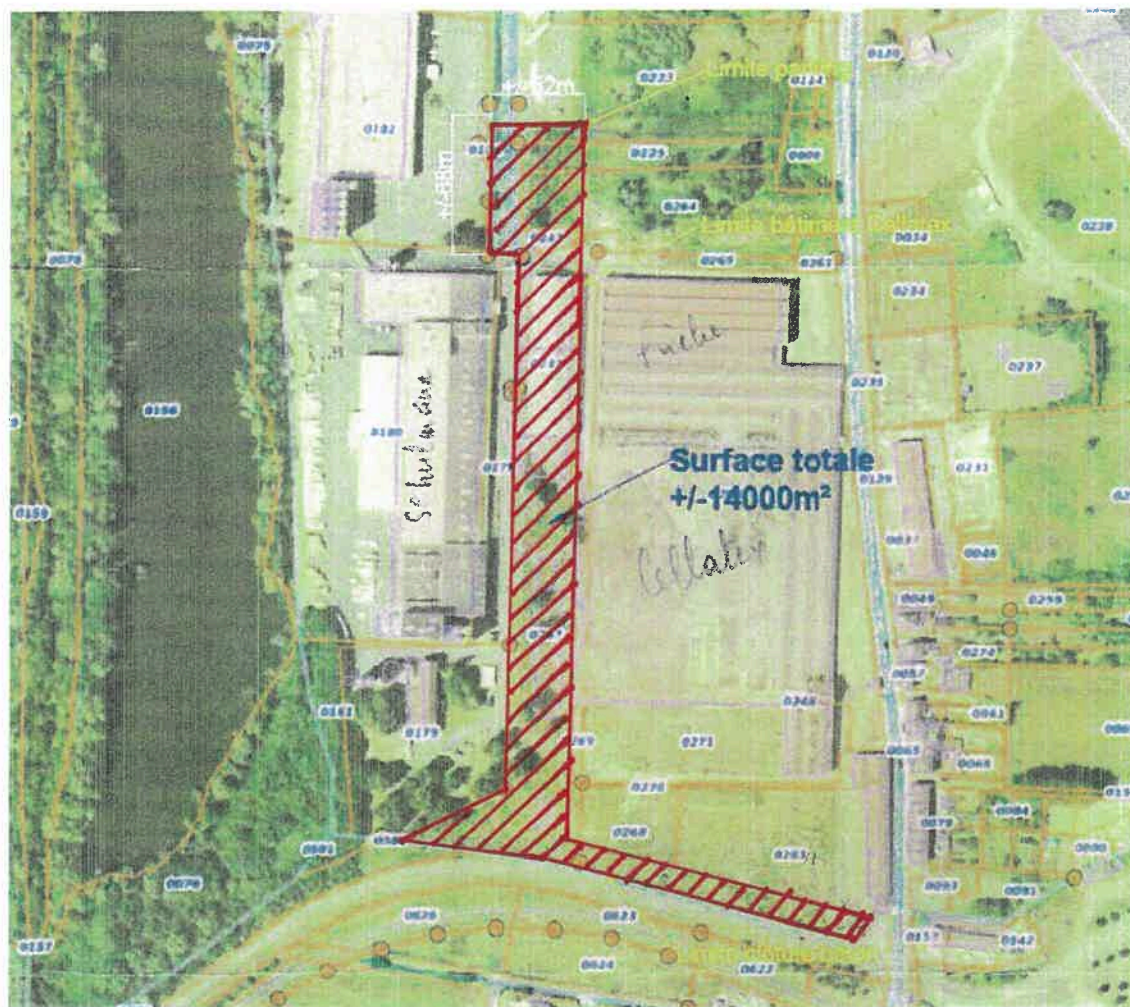
\* **donne délégation** au Président pour signer tous documents nécessaires à la vente.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard DEKENS', written over a circular stamp or seal.

**Annexe 1 : Descriptions des terrains concernés :**



A.Schulman SAS  
Rue Alex Schulman  
08600 Givet  
France

Tel +33 3 24 42 71 81  
lyondellbasell.com

Siret: 34864939300017  
R.C.S. Sedan